

RAPPORT N° 05/6-25
au Conseil Municipal

OBJET

RECONSTRUCTION DE LA PISCINE DE LA SOURCE
AVENANT N° 2 AU MARCHE DE TRAVAUX DU LOT A AVEC CORBAT

Délibérations antérieures

03/3-50 du 25 juin 2003, 04/3-47 du 18 juin 2004, 04/4-10 du 20 août 2004 et 05/3-09 du 28 avril 2005.

Rappel

Le montant initial du marché pour le Lot A (bâtiment - VRD) s'élevait à 590 565,10 € HT (soit 640 763,13 € TTC).

Par Avenant n° 1 au marché du Lot A d'un montant de 18 940,00 € HT, vous avez approuvé la réalisation :

- d'un remblai technique sous les fondations des vestiaires et des locaux techniques, du fait de la mauvaise qualité du sol d'assise, mise en évidence par une étude de sol effectuée au démarrage des travaux ;
- d'un mur de clôture en limite séparative Nord destiné à protéger les riverains des nuisances sonores.

Pour permettre un meilleur fonctionnement de la Piscine et pour tenir compte de la nécessité de renforcer les équipements électriques, les travaux supplémentaires suivants sont proposés :

- remplacement des portes et des bâtis en bois par des ensembles en PVC ;
- fourniture et pose de « pave herbe » au droit des espaces verts pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux zones réservées au public non nageur ;
- mise en place de deux mâts d'éclairage de 8 m de hauteur, à 8 projecteurs ;
- mise en place d'un local borne poste EDF ;
- réalisation d'un mur de clôture de 2,50 m de hauteur, en partie Sud.

RAPPORT N° 05/6-25

Le coût de ces travaux supplémentaires s'élève à 48 925,00 € HT, soit 53 084,17 € TTC.

Au final, le montant du Lot A s'élève donc à 609 505,10 € HT, soit 661 313,03 € TTC, soit une augmentation de 8 % par rapport au montant initial du marché (y compris Avenant n° 1).

Le délai d'exécution du chantier est prorogé de 1 mois et demi

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 7 septembre 2005, a émis un avis favorable à la passation de l'Avenant n° 2 correspondant.

En conséquence, je vous demande :

- 1° d'approuver la réalisation des travaux supplémentaires précités, entraînant une augmentation du montant du marché du Lot 2 et nécessitant une prolongation de son délai d'exécution ;
- 2° de m'autoriser à signer l'Avenant n° 2 correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT



Jacques MOREL

**DELIBERATION N° 05/6-25
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 septembre 2005**

OBJET

**RECONSTRUCTION DE LA PISCINE DE LA SOURCE
AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT A AVEC CORBAT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu les Délibérations n° 03/3-50 du 25 juin 2003, n° 04/3-47 du 18 juin 2004, n° 04/4-10 du 20 août 2004 et n° 05/3-09 du 28 avril 2005 ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 septembre 2005 ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal 2005, sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-25 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Christian ALBANY, 8^{ème} adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions Sports / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

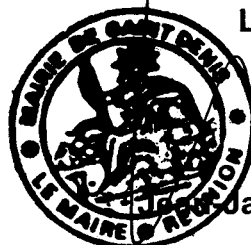
Approuve l'augmentation de 48 925,00 € HT (soit 53 084,17 € TTC) du Lot A des travaux de reconstruction de la Piscine de la Source, portant le montant du marché passé avec CORBAT de 609 505,10 € HT (soit 661 313,03 € TTC) à 658 430,60 € HT (soit 714 397,17 € TTC), ainsi que la prolongation du délai d'exécution de 1 mois.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer l'Avenant n° 2 correspondant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **22 SEP. 2005**

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT**



Jacques MOREL

RECONSTRUCTION DE LA PISCINE DE LA SOURCE

AVENANT N° 2 au marché de travaux du Lot A

A - IDENTIFICATION

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Denis 97717 SAINT-DENIS Messag Cedex 9
Maître d'œuvre	Architecte Christian TOLEDE 151 allée des Topazes Bellepierre 97400 SAINT-DENIS
Entreprise titulaire du Lot A	CORBAT 48 Rue du Stade Montgaillard 97400 SAINT-DENIS

	€ HT	€ TTC
- Montant initial du marché	590 565,10	640 763,13
- Montant de l'Avenant n° 1	18 940,00	20 549,90
- Montant du marché	609 505,10	661 313,03
- Montant de l'Avenant n° 2	48 925,50	53 084,17
- Nouveau montant du marché	658 430,60	714 397,20
- Ecart entre montant initial (y compris Avenant n° 1) et nouveau montant	8,00 %	8,00 %

B - OBJET DE L'AVENANT

Article 1 - Objet de l'Avenant

Le présent Avenant n° 2 concerne les travaux supplémentaires à effectuer par l'entreprise CORBAT, par rapport à son marché, à savoir :

- la réalisation d'un mur de clôture de 2,50 m de hauteur, en partie Sud ;
- le remplacement des portes et des bâtis en bois des vestiaires par des ensembles en PVC plus résistants à l'humidité des locaux ;
- la fourniture et la pose de « pave herbe » au droit des espaces verts, pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux zones réservées au public non nageur ;

- la mise en place de deux mâts d'éclairage de 8 m de hauteur, à 8 projecteurs, permettant l'éclairage nocturne du site lors de l'utilisation par les clubs ;
- la mise en place d'un local borne poste permettant le renforcement électrique de l'installation prévue au marché, du fait de l'augmentation des équipements électriques.

Article 2 - Montant de l'Avenant n° 2

Conformément aux devis des travaux supplémentaires ci-joints, les montants sont arrêtés à :

	€ HT	€ TTC
- Mur de clôture côté Allée des Bois de Joli Coeur	16 549,50	17 956,21
- Remplacement des portes/ bâtis bois par PVC		
Fourniture et pose de pave herbe	12 900,00	13 996,50
- Massifs mâts d'éclairage	2 760,00	2 994,60
- Local borne poste	3 186,00	3 456,81
- Modification des équipements électriques	13 530,00	14 680,05
- Total des travaux supplémentaires	48 925,50	53 084,17

Article 3 - Montant du marché

	€ HT	€ TTC
- Montant du marché (y compris Avenant n° 1)	609 505,10	661 313,03
- Montant de l'Avenant n° 2	48 925,50	53 084,17
- Nouveau montant du marché	658 430,60	714 397,20

(sept cent quatorze mille, trois cent quatre-vingt-dix-sept euros et vingt centimes toutes taxes comprises).

Article 4 - Délais

Le présent Avenant modifie les délais. La période d'exécution est prorogée de 1 (un) mois et demi

Article 5 - Conditions générales

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent Avenant restent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

C - SIGNATURES

Le titulaire

Fait à Saint-Denis, le

Le maire du Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 15/05/05
En annexe à la Délibération N° 05/025

LE MAIRE



Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint



RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : Reconstruction de la piscine de la Source – Avenant n° 2 au lot A.

Date de la réunion de la Commission : 07 septembre 2005

Membres à voix délibérative :

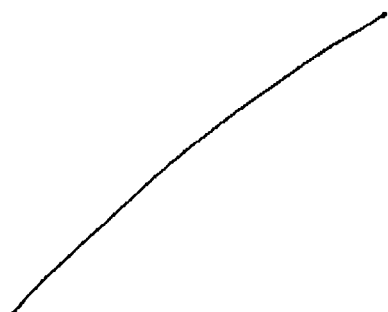
NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Président	κ	
Mme LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre	κ	
M. PAYET J. Claude	Adjoint au Maire	Membre	κ	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	κ	
M. LAURET Antoine Henri	Conseiller municipal	Membre	κ	
M. HOARAU Emmanuel	Conseiller municipal	Membre		κ

Membres à voix consultative :


NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M.	DDCCRF			κ
M. <i>BALANO</i>	Receveur Municipal		κ	

L'article 8 de la loi du 08 Février 1995 fait obligation à la collectivité de soumettre pour avis à la CAO tout avenant dont le montant entraîne une augmentation de plus de 5 % du montant du marché initial.

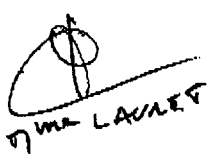

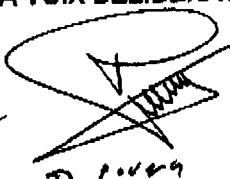

Après examen du projet d'avenant ci-annexé, la commission décide : d'émettre un avis favorable à la paration de l'avenant mis en avec l'entreprise COBAT, faisant passer le montant du marché initial de 690 763,13 € TTC à 774 397,20 € TTC.




SAINT-DENIS, 07/09/05
LE PRESIDENT


T. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

 M. LAURET
 M. PAUET
 T. PIERRE
 T. LAURET

LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE


M. BIANCO

RECONSTRUCTION DE LA PISCINE DE LA SOURCE

AVENANT N°2

AU MARCHE DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE CORBAT LOT A

A - IDENTIFICATION

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Denis 4 rue de Paris 97717 Saint-Denis
Messag Cedex 9

Maître d'œuvre : Architecte Christian TOLEDE 151 allée des Topazes
Bellepierre 97400 Saint-Denis

Entreprise titulaire du lot A : CORBAT 48 rue du Stade Montgaillard 97400 Saint-Denis

	€ HT	€ TTC
Montant initial du marché	590 565,10	640 763,13
Montant de l'avenant n°1	18 940,00	20 549,90
Montant du marché	609 505,10	661 313,03
Montant de l'avenant n°2	48 925,50	53 084,17
Nouveau montant du marché	658 430,60	714 397,20
Ecart entre montant initial et nouveau montant	8,00%	8,00%

B - OBJET DE L'AVENANT

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant concerne les travaux supplémentaires à effectuer par l'entreprise CORBAT, par rapport à son marché, à savoir :

- le remplacement des portes et des bâtis bois des vestiaires par des ensembles PVC plus résistant à l'humidité des locaux,
- la fourniture et la pose de « pave herbe » au droit des espaces verts, pour permettre aux personnes à mobilités réduites d'accéder aux zones réservées au public non nageur.
- la mise en place de deux mats d'éclairage de 8m et de 8 projecteurs permettant l'éclairage nocturne du site lors de l'utilisation par les clubs.
- la mise en place d'un local borne poste permettant le renforcement électrique de l'installation prévue au marché, du fait de l'augmentation des équipements électriques.

Article 2 : Montant du présent avenant

Conformément aux devis des travaux supplémentaires ci-joints, les montants sont arrêtés à :

	€ HT	€ TTC
Mur de clôture côté Allée des Bois de Joli Coeur	16 549,50	17 956,21
Remplacement des portes bois par des portes PVC et fourniture et pose de pavé herbe	12 900,00	13 996,50
Massifs mâts d'éclairage	2 760,00	2 994,60
Local borne poste	3 186,00	3 456,81
Modification des équipements électriques	13 530,00	14 680,05
Total des travaux supplémentaires	48 925,50	53 084,17

Article 3 : Montant du marché

	€ HT	€ TTC
Montant du marché (y compris avenant n°1)	609 505,10	661 313,03
Montant de l'avenant n°2	48 925,50	53 084,17
Nouveau montant du marché	658 430,60	714 397,20

Sept cent quatorze mille trois cent quatre vingt dix sept euros et vingt centimes toutes taxes comprises.

Article 4 : Délais

Le présent avenant modifie les délais et la période d'exécution est prorogée de un mois.

Article 5 - Conditions générales

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

C - SIGNATURES

A Saint-Denis, le

Le titulaire,

Le Maître d'ouvrage